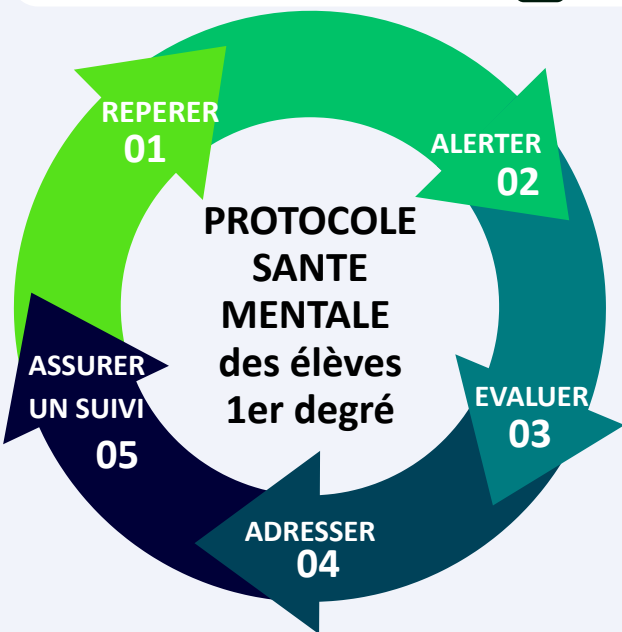


⚠️ Prévenir la famille sauf en cas de suspicion de violences intrafamiliales.



REPERER

01

Par qui ? Tout personnel de l'école, les élèves, familles et les **2 personnels repères** en santé mentale de la circonscription :

Quels signes ? signes de mal-être **surtout si ces signes se répètent dans le temps**

ALERTER

02

Par qui ? Tout personnel de l'école, les personnels repères en santé mentale, les familles
Par quels moyens ?

Mail, téléphone avec trace écrite...

En cas d'urgence : Composer le 15 ou le N° prévention suicide 3114

Vers qui ? Les **personnels ressources** santé mentale de l'EN

[Voir annuaire sur le PIA](#)

Infirmier scolaire

Psy EN EDA

Médecin scolaire

Psychologue - Conseillère technique santé mentale : Sophie Ripka Sophie.Ripka@ac-grenoble.fr
Conseillère technique de service social : Odette Correia

ce.dsden73-sms@ac-grenoble.fr

EVALUER

03

Par qui ? Les personnels ressources santé mentale (tous les personnels médico-psycho-sociaux de l'EN)

Comment ? Evaluation collective en croisant les regards pluricatégoriels

ADRESSER

04

Par qui ? Les personnels ressources santé mentale de l'EN

En interne : prise en charge par personnel médico-psycho-social de l'EN (PsyEN, infirmier, médecin, Psychologue CT santé mentale, CT service social)

En externe : vers médecin généraliste, psychologue en libéral, CMP, hôpital...

ECOLE :

Circonscription :

ASSURER UN SUIVI

05

Par qui ? Tout personnel de l'école, les personnels repères en santé mentale, les personnels médico-psycho-sociaux de l'EN qui peuvent partager certaines informations avec la direction de l'école et l'équipe enseignante dans le respect de la confidentialité

Comment ?

Apporter une attention particulière à l'élève : attitude, résultats scolaires, relationnel, rester vigilant à tout nouveau signe de mal-être
Aménagements si nécessaire
Poursuite du **suiti externe** et en lien avec les personnels médico-psycho-sociaux de l'EN

Les personnels ressources en santé mentale travaillent en étroite collaboration avec l'équipe PHARE.

La direction de l'école est informée de toutes les étapes du protocole.

22/04/26 DSDEN 73

Les signes de mal-être chez l'élève Source : la santé mentale des enfants

Voici quelques situations qui peuvent vous alerter et vous amener à vous interroger sur le bien-être psychologique de l'élève :

Il a des pensées négatives sur lui-même :

- dit des choses négatives sur lui, ou s'accuse pour des choses hors de son contrôle ;
- entretient des pensées pessimistes ;

Il a des difficultés à l'école :

- a de grandes difficultés à se concentrer. Il a du mal dans les apprentissages scolaires et ses résultats scolaires sont en baisse ;
- manque souvent l'école et ses absences sont mal ou non justifiées ;
- retards fréquents ;
- refus de travailler ;

Il change d'humeur :

- semble très malheureux, inquiet, coupable, fâché, craintif, irritable ;
- est triste et il a des idées noires. Chez l'enfant, la tristesse est difficile à repérer car son expression peut prendre des formes très différentes. L'enfant peut être en retrait, s'isoler ou avoir peur. À l'inverse, sa tristesse peut se manifester par de l'agitation, de l'agressivité, voire de l'hyperactivité ou de la provocation ;
- est très anxieux ;
- se sent impuissant, désespéré, seul ou rejeté.

Son comportement change :

- cherche souvent à être seul. Son attitude d'isolement ou de retrait peut aller jusqu'à l'évitement social et/ou le mutisme, consistant à ne plus parler du tout,
- pleure facilement ;
- est plus calme que d'ordinaire, moins énergique ou au contraire il a des comportements perturbateurs ;
- se désintéresse des sports, des jeux ou des activités qu'il aimait, ou les évite complètement ;
- réagit de façon disproportionnée, se met soudainement en colère et il est agressif. Il éclate en sanglots pour des incidents/problèmes qui semblent mineurs
- régresse vers des habitudes immatures (change sa voix, vient faire des câlins à répétition...);
- a de la difficulté à s'entendre avec ses amis, entre rapidement en conflit ;
- adopte des comportements répétitifs et il est intolérant au changement ;

Il se plaint de troubles physiques :

- a de façon répétitive des maux de tête, des maux de ventre, des douleurs multiples ;
- manque d'énergie ou est perpétuellement fatigué ;
- a des problèmes de sommeil, s'endort en classe (difficultés à dormir, réveils nocturnes, terreurs nocturnes, cauchemars...);
- présente un tic nerveux comme se ronger les ongles, jouer avec ses cheveux ou sucer son pouce.

Le Personnel Repère en Santé Mentale

Le Personnel Repère en Santé Mentale n'a pas vocation à se substituer aux Personnels Ressources en Santé Mentale qui sont les PsyEN EDA, Médecin scolaire, et Infirmier scolaire.

Il est le **1^{er} relais de terrain pour repérer** les signes inquiétants chez les élèves et **pour alerter les Personnels Ressources** en Santé Mentale.

Il ne prend pas en charge l'élève en situation de mal-être.

Il intervient **de manière complémentaire** avec les Personnels Ressources dans le cadre du Protocole de Santé Mentale.

Il **s'appuie sur les connaissances et les gestes professionnels acquis lors de sa formation.**

La présence d'un ou de plusieurs de ces changements chez l'enfant ne signifie pas forcément qu'il a un problème de santé mentale. Cependant, si vous êtes inquiet car ces comportements **durent dans le temps et sont réguliers**, il est indiqué d'en parler avec sa famille et d'évaluer avec le personnel repère en santé mentale s'il est nécessaire d'alerter les personnels ressources en santé mentale (PsyEN EDA, infirmier scolaire, médecin scolaire) dans le cadre du protocole de santé mentale.